

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel**, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, BAYOL Marie-France, ECREPONT Éric, RINGOT Sylvianne, SCHWEITZER Elisabeth, ZAITI Chantal, LLOBET Lionel, CORNEC Carmen, MIOLLAN Pascal, ARCHET Sébastien, DISANTANTONIO Bénédicte, CHAUVET Florian, VACHET Delphine, DHORNE Paul, VIDAL Audrey, PETIT Angeline,

Absents ayant donné procuration : **HÉRON Olivier** pouvoir à **VACHET Delphine**, **STRAPPAZON Geoffrey** pouvoir à **VIDAL Audrey**

Absents excusés : **STROPPIANA Alain, GINTRAND Sandrine**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **Audrey VIDAL**

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2024 : à l'unanimité

1) Débat des Orientations Budgétaires 2025 (DOB-ROB) *Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO*

Au regard de l'ampleur des mesures annoncées dans le Projet de Loi de Finances 2025 de l'Etat impactant les finances des collectivités,

Au regard du contexte politique des dernières semaines, des inquiétudes qui persistent au sein des collectivités, des modalités retenues par le nouveau gouvernement,

Au regard de l'effort imposé aux collectivités locales, le Débat des Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et doit présenter les contraintes et marges de manœuvres auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire. La préparation budgétaire 2025 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

AV PA

A. LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Projet loi de finances 2025 :

Après plusieurs années chaotiques, gilets jaunes, COVID, guerre en Ukraine, conflits au proche orient, l'année 2024 a connu également son lot d'instabilité. En effet, en à peine un an, 4 chefs de gouvernement se seront succédé en 1 an, une première sous la Vème République. Il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances, avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales. Il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit. Depuis 40 ans, la dette des collectivités locales est stable et ne représente que 8% de la dette. Cette dette sert uniquement à financer les investissements locaux (qui représente environ 70% de l'investissement public total).

En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'état, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

La Loi spéciale de Finances, avant un nouveau PLF à un horizon restant à déterminer, ne permet pas à ce stade de présager des modalités qui seront in fine retenues par le Gouvernement de François Bayrou.

Le rapport d'Orientations Budgétaires fait apparaître l'impact des mesures annoncées initialement dans le Projet de Loi de Finances 2025 Budget

L'effort financier demandé par le gouvernement aux collectivités pour réduire le déficit public est fixé à 2,2 milliards d'euros en 2025, contre 5 milliards prévus initialement.

- conservation du gel de la TVA versée aux collectivités, qui doit faire économiser 1,2 milliard d'euros à l'Etat.

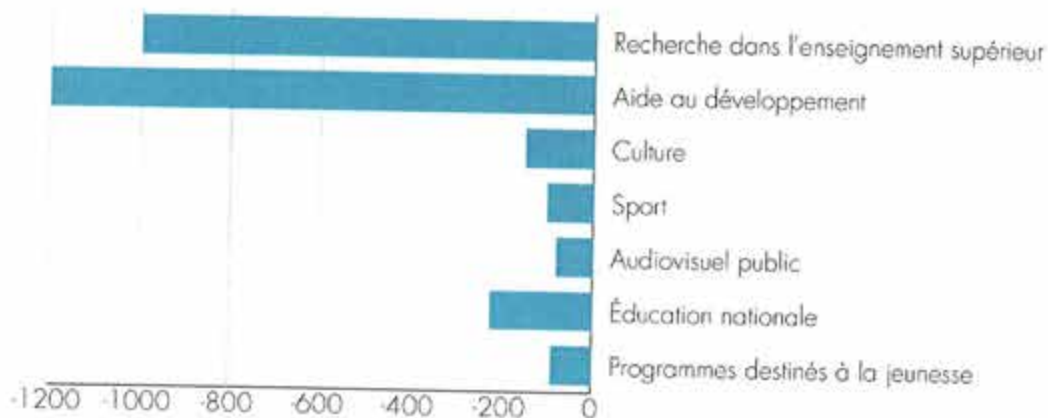
- En revanche, la limitation du périmètre et du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui devait raboter de 800 millions d'euros les recettes des collectivités pour 2025, est totalement passée à la trappe.

- En outre, le très décrié fonds de précaution, qui devait ponctionner 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités et intercommunalités, a laissé place à un "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales" des collectivités ("Dilico") les plus favorisées. Il cible un nombre plus élevé de communes ("moins de 2.000"), mais une cinquantaine de départements, pour des montants plus faibles, permettant de mettre en réserve au total "1 milliard d'euros". 70 % de l'investissement de notre pays est porté par les collectivités locales.

- Abondement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 290 millions d'euros.

DIMINUTIONS DES CRÉDITS DANS DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MILLIONS D'EUROS



AV RA

- 1 Milliard d'€uros en moins pour la recherche dans l'enseignement supérieur
- 1.2 milliard d'€uros de moins pour l'aide au développement
- 150 millions en moins pour la culture
- 100 millions en moins pour le sport
- 80 millions en moins pour l'audiovisuel public
- 225 millions en moins pour l'éducation nationale,
- 89 millions en moins pour les programmes destinés à la jeunesse (dont le Service National Universel)

Il est toutefois à noter que, contrairement à ce qui a un temps été envisagé, l'Education nationale n'aura pas à supprimer 4000 postes. Son budget baisse néanmoins.

Après les Jeux Olympiques de Paris, certains espéraient que le secteur du sport bénéficie d'un soutien accru..... Son budget est finalement ajusté comme dans de nombreux autres domaines.

Tous les budgets ne sont pas en recul : Celui de l'intérieur et celui de la justice augmentent respectivement de 26 et 10.5 milliards d'€uros. Ils constituent ainsi l'une des rares exceptions au sein d'un budget global marqué par des restrictions dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Au total, les économies attendues s'élèveraient à 50 milliards d'€uros, dont environ 20 proviendraient des hausses d'impôts et 30 des réductions de dépenses. Le déficit ne devrait donc pas dépasser 5.4% du PIB.

LE CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Perspectives économiques internationales et nationales

Au niveau international	Au niveau national	Taux d'intérêts
<ul style="list-style-type: none"> • La sortie de l'inflation impacte négativement la croissance • Depuis 2022, l'inflation porte notamment sur l'énergie (prévisions : + 3,3 % en 2025) • Croissance mondiale : + 3,3 % en 2025 • Croissance zone euro : + 1,4 % en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Inflation également au ralenti et croissance toujours atone • Stabilisation des prix des matières premières • Inflation prévisionnelle + 1,5 % en 2025 • Croissance : + 1,1 % en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des taux d'intérêts moins rapide et moins forte que prévue • Baisse des taux directeurs de la BCE en juin et septembre 2024 • Taux court terme (hors marges bancaires) toujours autour de 3 % • Facteurs en défaveur d'une baisse : contexte politique et niveau de la dette publique

Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro). Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025. (Source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024) Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024). Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable

AN PA

Le contexte économique National

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un **taux de croissance** estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE.

L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (source INSEE). Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

La politique monétaire internationale :

En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi, aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de la base en septembre.

Dans la zone Euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à 3 reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024. Le taux de facilité de dépôt retombe à 3.25% après être monté à 4%, le taux de refinancement est désormais à 3.40% et le taux de facilité de prêt marginal est abaissé à 3.65%. Bien que d'autres baisses de taux soient anticipées par les économistes, la BCE a choisi de ne pas mettre à l'ordre du jour, préférant examiner les futures données macroéconomiques avant de prendre de nouvelles décisions.

Graveson dans ce contexte

Maintien du service public, poursuite des investissements, stabilité fiscale, les orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.

Graveson est toujours confrontée aux évolutions structurelles qui diminuent considérablement nos marges de manœuvres : baisse régulière des concours de l'état, refonte fragilisation des ressources fiscales...

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent fortement en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). Source INSEE.fr, 15 janvier 2025. Malgré tout notre budget reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes dépendantes de la situation géopolitique internationale (guerre en Ukraine, conflit Israélo-palestinien). L'élection de TRUMP à la présidence des Etats-Unis devrait accélérer les processus de paix.

L'inflation pour l'année 2025 devrait diminuer à 1,5 % en 2025 ce qui procurera un gain de pouvoir d'achat pour les salariés. L'une des principales interrogations concerne la politique commerciale de Donald TRUMP et l'augmentation des droits de douane sur les produits européens.

Le coût de l'énergie impacte encore fortement nos finances. Le chauffage représente une part significative de notre consommation énergétique et ce malgré la limitation de la température dans les bâtiments publics.

AW PA

Nous sommes toujours attentifs à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et adaptons une stratégie de sobriété énergétique des équipements municipaux avec pragmatisme.

Le gouvernement n'a pas reconduit, « l'amortisseur électricité » pour les collectivités locales en 2025.

Ce 7 janvier, la Commission de Régulation de l'Energie – CRE- a soumis au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) son projet de décision concernant l'évolution anticipée du TURPE 6. **Elle propose une augmentation de 7,7 % sur le tarif de distribution, incluant une hausse de 9,6 % sur le tarif de transport de l'électricité.** Toutefois, la CRE a précisé qu'aucune autre augmentation n'était prévue pour l'année 2025.

Ces ajustements seront pris en compte dans le calcul des Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité (TRVE).

Toutefois les prix de l'électricité sur les marchés de gros ont baissé. Le tarif réglementé de vente de l'électricité baissera donc lors de sa prochaine révision le 1er février 2025. Au 1er février 2025 le TRVe baissera de 14 %. Cette baisse devrait concerner 80 % des foyers et les petites collectivités. Cette évolution ne sera définitivement validée qu'à partir de la publication de l'arrêté fixant les tarifs (d'ici fin janvier).

Le contexte inflationniste influence également un certain nombre de marchés nécessaires à l'approvisionnement en fournitures de base (papier et consommables, produits ménagers, matériel technique, etc.). En ce qui concerne la consommation de papier des imprimantes, il conviendra d'être particulièrement vigilant auprès d'associations qui sollicitent trop souvent cette utilisation.

❖ Sur le plan financier :

De manière mécanique, l'inflation impacte à la hausse les taux d'intérêt des emprunts en cours indexés sur taux variables.

L'augmentation des taux d'intérêts corrélé à la frilosité des banques en raison de leurs exigences prudentielles à accorder des prêts, ont considérablement amoindri le pouvoir d'achat immobilier des particuliers. La baisse des transactions immobilières en découlant continue à impacter nécessairement nos recettes de droits de mutation à titre onéreux. La banque Centrale Européenne, suite au ralentissement de l'inflation devrait encore baisser ses taux directeurs de 0,75 point en 2025. La hausse des droits de mutation (ou frais de notaire) également prévue dans le PLF 2025, pour les collectivités locales qui le souhaitent. Cette augmentation de 0,5% sur 3 ans, une bouffée d'oxygène qui apportera un soutien aux finances des collectivités locales. Cette hausse pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} juin 2025 mais ne sera visible qu'en 2026. La revalorisation forfaitaire des bases fiscales des propriétés bâties devrait culminer à 1,7 %. Elle était de contre 3,9 % en 2024.

Malgré le fort ralentissement des prix à la consommation, qui s'établit à 2% pour 2024, nous souhaitons consolider notre niveau d'épargne brute et ainsi pouvoir dégager des marges en investissement, conformément à la stratégie définie en début de mandat.

Pour 2025, l'inflation continuera à ralentir et devrait croître à 1,6%. L'épisode inflationniste est derrière nous. Préserver notre épargne est un de nos principaux objectifs. Cette préservation de notre épargne brute devrait nous permettre de :

- 1^{ère} : de sécuriser la collectivité dans sa capacité à faire face à ses charges
- 2^{ème} : de maintenir la part d'autofinancement au sein des recettes d'investissement dans le double contexte de renchérissement du recours à l'emprunt et de la montée en charge du plan d'investissement
- 3^{ème} : de garantir l'accès futur à l'emprunt car, pour rappel, le ratio de désendettement, qui constitue le rapport entre l'épargne nette et l'encours de dette, reste l'indicateur suivant lequel les financeurs apprécient la solvabilité de la commune.

AJ PA



© La Banque Postale

Le taux d'intérêt moyen auquel une sélection de grandes banques européennes se prêtent mutuellement de l'argent sur une base non garantie pendant une période de trois mois (ou de 90 jours).



© La Banque Postale

Poursuite de la baisse des taux courts mais pas forcément des taux longs.

Les OAT (**obligations assimilables du Trésor**) sont des valeurs assimilables du Trésor à moyen et long terme, de maturité de 2 à 50 ans.

❖ Sur le plan de la fiscalité

La principale recette fiscale de la ville provient de la taxe foncière sur les propriétés bâties (63,71 % du produit total de la fiscalité directe en 2024, 6 879 522 € de recettes pour 3 766 766 € de contributions foncières). Nous n'avons toujours pas augmenté les taux pour la 12^{ème} année consécutive. La valeur locative cadastrale des biens immobiliers, qui sert de base au calcul des impôts locaux, sera revalorisée de 1,7 % en 2025 (après + 3,9% en 2024 et +7,1 % en 2023, +3,4% en 2022). Mécaniquement, cette revalorisation applicable au niveau national va entraîner une hausse équivalente de la taxe foncière.

Malgré la baisse régulière des concours de l'état, nous sommes toujours à la poursuite de recettes nouvelles, subventions et participations, auprès des collectivités et institutions partenaires (Le conseil départemental, l'Etat, la région PACA ainsi que la communauté d'agglomération Terre de Provence.).

La DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'état aux collectivités locales, se réduit chaque année et continue son décrochage par rapport à l'inflation. Cette dotation est estimée à 220 500 € pour 2025 dans l'attente des informations précises concernant l'évolution de la population et de l'écrêtement. Elle était de 237 079 € en 2024. Graveson œuvre à renforcer et élargir ces partenariats. A ce titre nous tenons à remercier le département 13 qui a toujours soutenu dans l'accomplissement de nos projets.

AJ PA

Afin de financer ses futurs projets d'investissement, la collectivité poursuit son travail d'optimisation des recherches de financement et répondra aux différents appels à projets de l'Etat dès janvier 2024. En ce sens, la Ville se mobilisera pleinement afin de bénéficier de l'augmentation du fonds vert annoncée par la Première ministre lors du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 pour la création de notre futur centre aéré.

En 2024, la ville a été notifiée de 1313 788.65 M€ par différents financeurs, en majorité le Conseil Départemental. Ces subventions ont permis de financer les travaux de rénovation des différents équipements de la ville, la politique environnementale et de contribuer à élargir son patrimoine.

La dotation de solidarité communautaire sera maintenue à hauteur de 502 382 €.

❖ Les projets à venir

Malgré les aléas conjoncturels affectant significativement le prochain budget, le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe municipale. Nous avons à cœur de mener nos futurs projets dans des conditions optimales et de conserver notre dynamisme en maintenant un développement maîtrisé pour le bien être de chacun.

En témoigne l'inscription budgétaire des actions suivantes pour le budget primitif de 2025 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés pour la 12^{ème} année consécutive) et d'optimisation des recettes
- Poursuivre un programme d'investissements dynamique
- La continuité de la stratégie de tranquillité publique

Après la livraison de la réfection de l'école primaire et l'agrandissement du restaurant scolaire en septembre 2024, les investissements pour 2025 devraient ralentir.

Les projets d'installation de panneaux photovoltaïque dans les bassins du Moulin et des Lônes devraient se concrétiser, toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux enjeux environnementaux.

Au stade de la roulade, le cheminement piéton devrait voir le jour. Suppression de la haie de cyprès et mise en place d'une nouvelle clôture permettront une utilisation optimale des différentes infra structures (336 000 €).

L'extension du cimetière devrait voir le jour : Ce n'est pas moins de 400 places créées ainsi que la construction d'un columbarium (264 100 €).

Les différents travaux de voirie devraient être accomplis pour un montant de 636 917 €.

La réfection de nombreux chemins et routes ainsi que l'amélioration d'éclairage et de signalisation sera effectuée dans le cadre de notre renforcement de la sécurité routière (159 664 €).

Du nouveau matériel informatique sera livré pour les écoles publiques et diverses autres structures (crèche, accueil, STK) ainsi que l'acquisition de tablettes pour le service jeunesse (environ 11 704 €).

Le budget d'investissement de 2025 proposé est donc un budget de moindre développement par rapport à 2024.

AJ PA

B. ZOOM SUR GRAVESON

❖ PROFILS THEMATIQUES GRAVESON

Le profil synthétique que nous vous proposons donne un aperçu de 12 thématiques de la commune de GRAVESON. Il traite notre commune en 4 grandes questions en répondant par différents chiffres, cartes, graphiques, zoom et analyses.

1- Qui s'installe, reste ou quitte notre territoire :



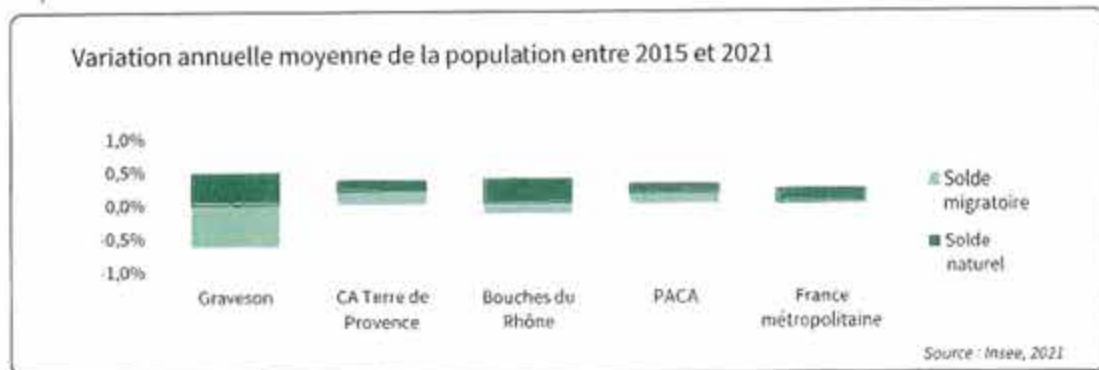
Le nombre total de familles avec enfants est de **813** contre 855 en 2014

Cela s'explique, entre autres par la difficulté à trouver des logements adaptés à un prix raisonnable. La diminution des possibilités de construire ainsi que la réduction des zones à urbaniser (PLU) limitent la capacité à loger une demande toujours plus forte.



MAIRIE DE GRAVESON

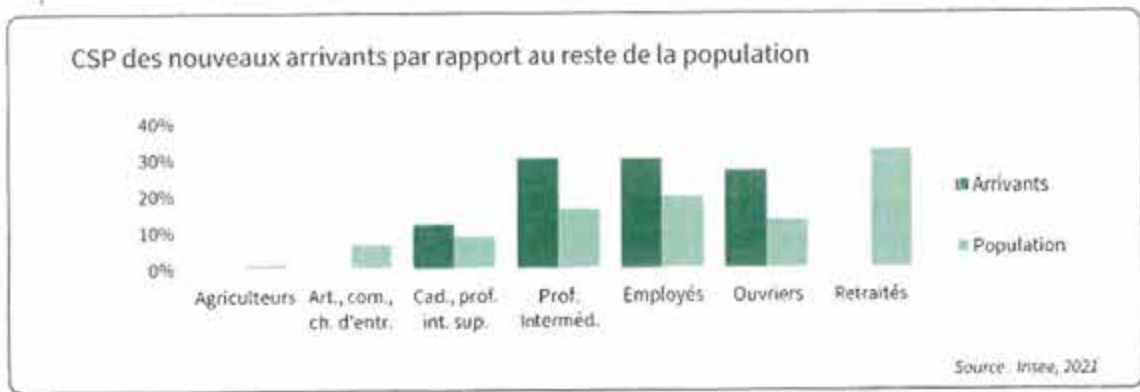
La part des nouveaux arrivants de moins de **24 ans** est de **31%**.



Le solde migratoire est en moyenne de $-0,6\%$ chaque année pour la commune de Graveson, résultant de plus de départ que d'arrivée sur le territoire.

Le solde naturel de $+0,5$ en moyenne chaque année, résulte d'un nombre de naissance supérieure au nombre de décès.

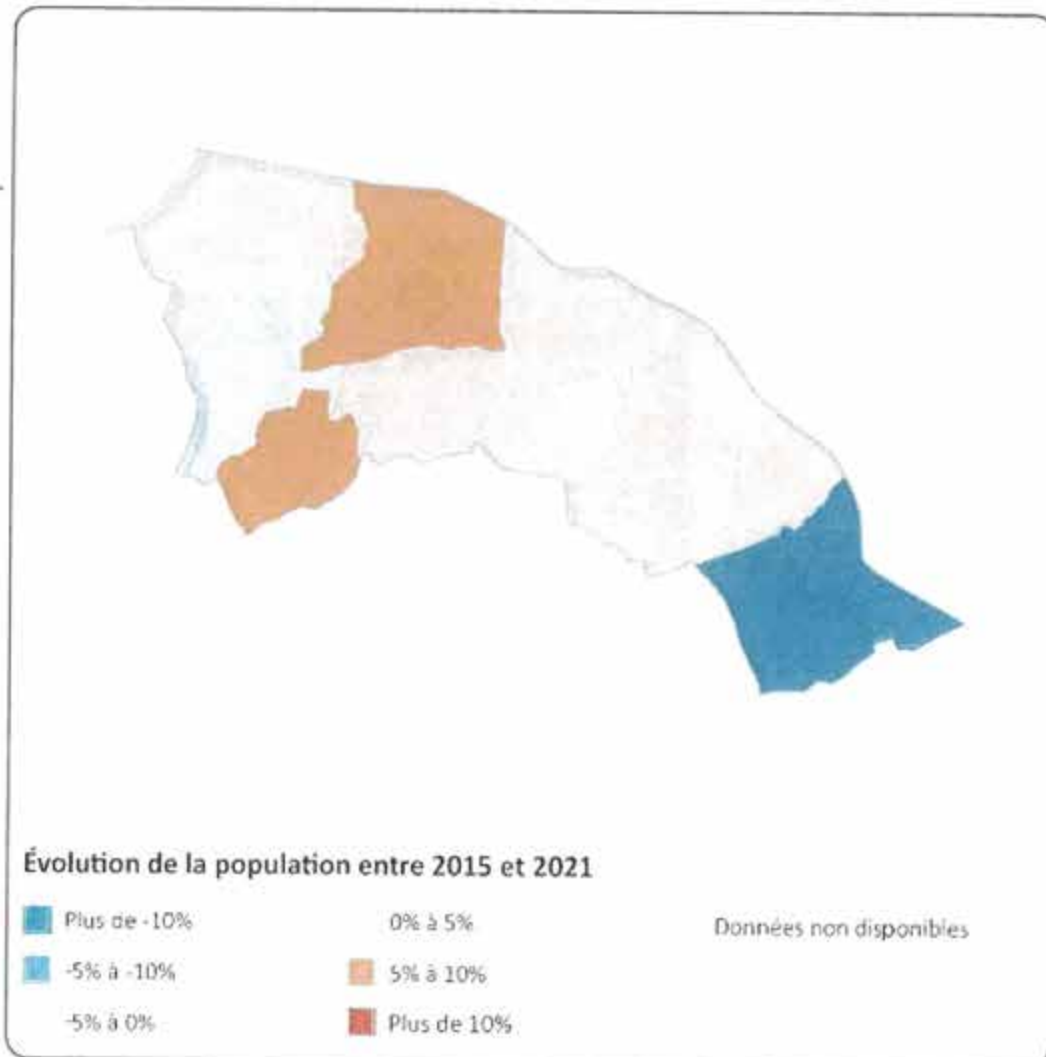
AW P1



Pour les catégories socio-professionnelles, la première à s'installer au sein de la commune sont les professions intermédiaires.

Les professions intermédiaires, sont les agents de maîtrise, les techniciens supérieurs, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (PIACE), de l'enseignement, de la formation, de la santé et du social.

CA TERRE DE PROVENCE



Sur les 5 dernières années la commune a connu une démographie négative de -1%. Ceci est lié à la baisse du solde naturel et du solde migratoire. Dans l'ensemble, les communes rurales ne perdaient plus d'habitants depuis les années 1970.

AU PA

Solde migratoire = Arrivées – Départs

Solde naturel = Naissance – Décès (L'indice conjoncturel de fécondité en France est de 1,68 enfants par femme en 2023) Solde naturel en France en 2023 + 47 000 (le plus bas niveau depuis la 2^{ème} guerre mondiale).

Avec 242 000 célébrations, le nombre de mariages se maintient à un niveau élevé en 2023. Le nombre de PACS conclus en 2022 se stabilise à près de 210 000.

1. La France compte 68,4 millions d'habitants en 2024
2. Les naissances diminuent de près de 7 % entre 2022 et 2023
3. Le nombre de décès baisse nettement en 2023, mais reste plus élevé qu'avant la crise sanitaire
4. En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Quand devient-on seniors ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise. Selon le dernier sondage IPSOS en date (2019), les français estiment que l'on devient « vieux » vers l'âge de 69 ans ! Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), c'est-à-dire à partir de 60 ans.

Qui sont les publics fragiles de mon territoire ?



Le nombre de familles monoparentales, généralement plus fragiles, est de 204.



Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont de 8 € par habitant.

Revenu moyen par foyer fiscal



Source : DGFIP, 2023

Assurés du Régime général sans médecin traitant



Source : Observatoire des fragilités, 2023

AJ PA

- Les niveaux de revenus sont proches des moyennes de comparaison.
- 9% des assurés du régime général de la commune sont sans médecin traitant, soit 335 personnes concernées pour Graveson.
- Les dépenses de fonctionnement du CCAS par habitant représentent 8 € pour Graveson contre 56 € pour la région PACA.



Démographie et isolement des seniors

	75 ans et plus	80 ans et plus vivant seuls
Graveson	7,8%	60%
CA Terre de Provence	10,3%	57%
Bouches du Rhône	9,9%	62%
PACA	11,3%	61%
France métropolitaine	9,6%	62%

Source : Insee, 2022



Des plus de 75 ans qui représentent 7,8% de la population : parmi eux, 83 personnes de plus de 80 ans vivent seules.

La précarité en FRANCE :

Selon le baromètre de la pauvreté IPSOS/Secours Populaire 2023, la situation des Françaises et des Français empire après une année 2022 marquée par une dégradation des situations sociales :

- Plus d'un Français sur deux déclare ne pas mettre d'argent de côté et près d'un sur cinq vit à découvert
- 45% des Français (soit +6 points depuis 2022) indiquent s'être retrouvés dans l'incapacité, absolue ou partielle, de payer certains actes médicaux
- 32% des Français indiquent ne pas toujours être en capacité de se procurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour manger trois repas par jour et 36% des parents indiquent se priver pour pouvoir nourrir correctement leur(s) enfant(s)
- Près d'une famille sur deux a des difficultés à répondre aux besoins de ses enfants (ex. fournitures scolaires, vêtements, activités extrascolaires, cantine, etc.)

AN RA



Logement et cadre de vie

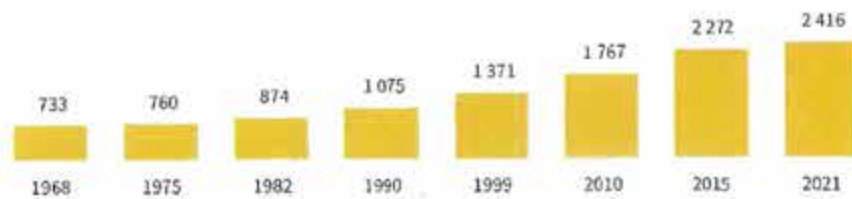


37 hectares : La superficie en hectares consommée par l'habitat entre 2011 et 2023



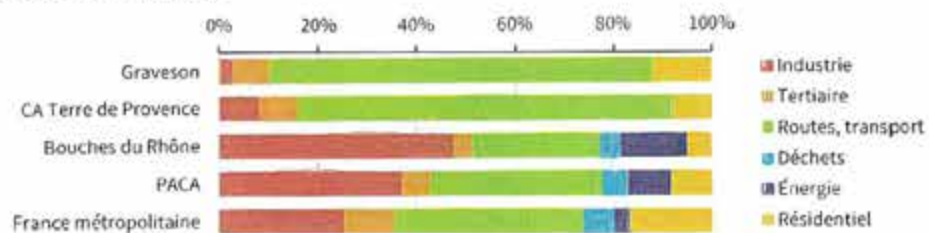
26 minutes : La durée moyenne des déplacements domicile-travail

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2021



Source : Insee, 2021

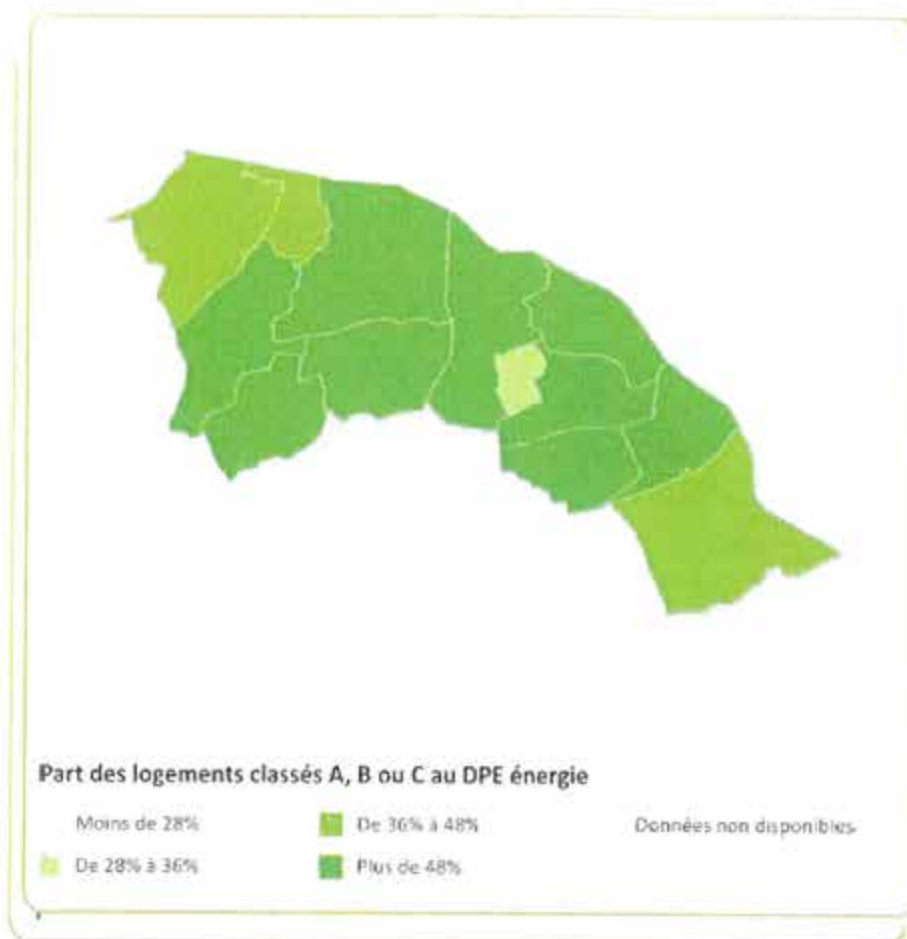
Émissions de CO2 par type



Source : ADEME, 2021

- Graveson est un territoire très dynamique en matière de constructions : + 649 logements depuis 2010
- Une durée moyenne des déplacements domicile-travail de 26 minutes : des actifs qui travaillent relativement loin de leur lieu de résidence
- Les routes et transport : premier poste d'émissions de CO2 pour Graveson

AJ PA



TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION :

- 66% des logements ayant un DPE classé A, B ou C pour Graveson contre 58 % pour Terre de Provence Agglomération ou encore 47% pour la région PACA.

La France perd environ 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers par an, en raison des activités humaines. Pour contenir cette évolution et protéger la biodiversité, la loi climat et résilience du 22 août 2021 a posé le principe de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Un premier objectif devra permettre de réduire par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 (par rapport à la consommation entre 2011 et 2020). L'artificialisation ne sera pas totalement arrêtée, mais devra être compensée par une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés.

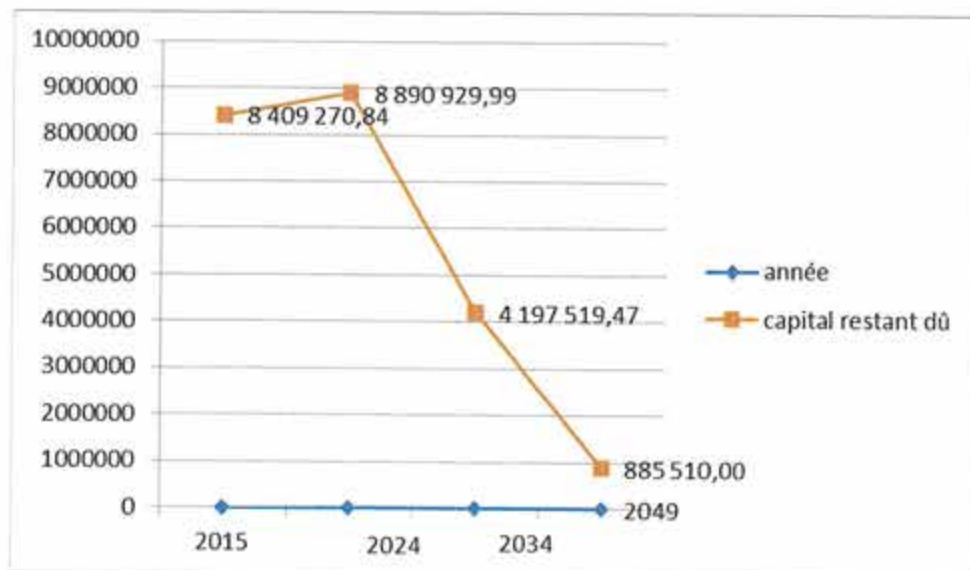
AV PA

C. LA DETTE ET LE PATRIMOINE

ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER 2025 (capital)

Prêteur	Année	Date de fin	Capital initial	Dettes en capital au 01/01/2025
Crédit agricole : 029	2008	2027	700 000,00	148 904,00
Dexia : 030	2008	2027	350 000,00	74 390,14
Crédit Foncier : 028	2008	2032	500 000,00	225 167,78
Dexia : 025	2007	2033	1 669 426,79	679 426,79
Caisse Epargne : 31	2014	2034	350 000,00	201 978,89
Caisse des dépôts : 32	2015	2034	350 000,00	175 000,00
Caisse Epargne : 050	2011	2036	4 487 781,88	2 769 393,62
Caisse des dépôts : 038-2	2021	2064	1 250 000,00	1 242 187,50
Caisse d'épargne : 038-1	2021	2051	1 250 000,00	1 124 481,27
Caisse d'épargne prêt relais réaménagé : 037-6	2024	2045	1 600 000,00	1 600 000,00
Caisse des dépôts : 2024-01	2024	2044	500 000,00	500 000,00
Caisse des dépôts : 2024-02	2024	2049	150 000,00	150 000,00
Total capital emprunté			13 157 208,67	
				8 890 929,99

Courbe de la dette sur les 25 prochaines années



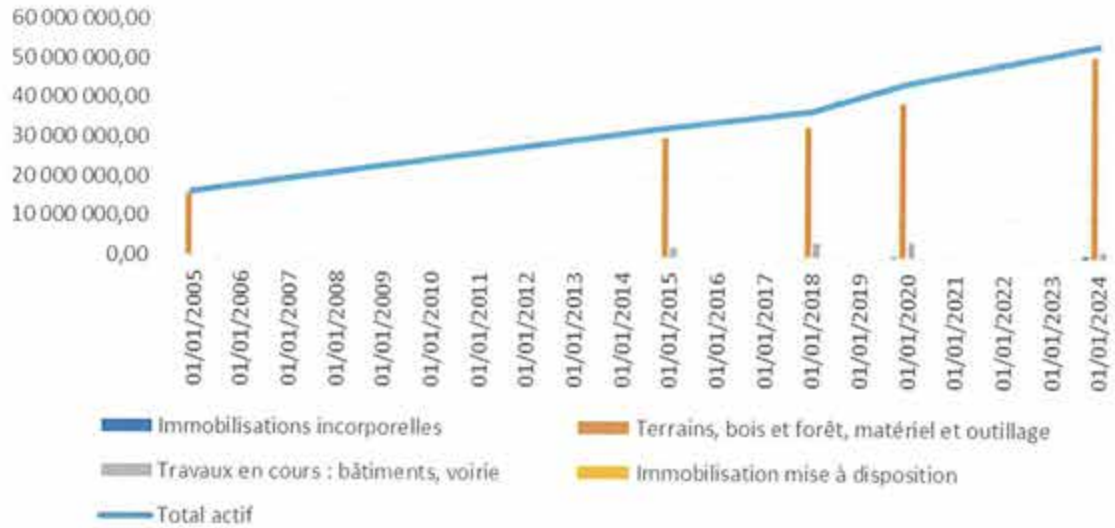
AW PA

Evolution de notre patrimoine

En 19 ans, soit entre 2005 et 2024, le patrimoine de la commune a augmenté de **232.23%**

- En 2005, le patrimoine était de 16 261 227.00 €
- En 2024, le patrimoine est de 54 024 976.00 €

EVOLUTION DU PATRIMOINE DE 2005 A 2024



AN PA

D.BILAN COMPTABLE ANNEE 2024

1. Budget principal

BUDGET COMMUNE EXECUTION DU BUDGET 2024	
Section de fonctionnement	
Dépenses	6 921 050,32
Recettes	6 893 794,20
Résultat de l'exercice	-27 256,12
Excédent/Déficit antérieur reporté	203 918,14
Résultat de fonctionnement	176 662,02
Section d'investissement	
Dépenses	4 527 953,71
Recettes	3 032 502,45
Résultat de l'exercice	-1 495 451,26
Excédent/déficit antérieur reporté	920 625,69
Résultat d'investissement	-574 825,57
Restes à réaliser	
Dépenses	31 200,00
Recettes	409 143,89
Résultat des restes à réaliser	377 943,89
<i>Résultat cumulé d'investissement</i>	<i>-196 881,68</i>
L'ensemble	
Dépenses	11 449 004,03
Recettes	9 926 296,65
Solde réalisations 2024	-1 522 707,38
Excédent/Déficit de l'exercice 2024	-398 163,55
Résultat cumulé de l'exercice 2024	-20 219,66

AU PA

2. Budget Jeunesse et sports

BUDGET JEUNESSE ET SPORTS EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	387 168,02
Recettes	389 717,44
Résultat de l'exercice	2 549,42
Excédent/Déficit antérieur reporté	7 332,01
Résultat Cumulé de fonctionnement	9 881,43

3. Budget Crèche « les lutins »

BUDGET CRECHE LES LUTINS EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	695 356,99
Recettes	700 829,70
Résultat de l'exercice	5 472,71
Excédent/Déficit antérieur reporté	16 830,09
Résultat Cumulé de fonctionnement	22 302,80

4. Budget Culture et vie communale

BUDGET Culture et vie communale EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	359 548,28
Recettes	365 132,12
Résultat de l'exercice	5 583,84
Excédent/Déficit antérieur reporté	8 032,26
Résultat Cumulé de fonctionnement	13 616,10

Al PA

5. Budget Jumelage

BUDGET JUMELAGE EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	19 303,99
Recettes	21 705,00
Résultat de l'exercice	2 401,01
Excédent/Déficit antérieur reporté	1 052,60
Résultat Cumulé de fonctionnement	3 453,61

6. Budget SOS Commerces

BUDGET SOS COMMERCES EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	6 751,47
Recettes	1 800,00
Résultat de l'exercice	-4 951,47
Excédent/Déficit antérieur reporté	4 650,00
Résultat de fonctionnement	-301,47
<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	9 198,74
Recettes	2 551,47
Résultat de l'exercice	-6 647,27
Excédent/déficit antérieur reporté	9 750,00
Résultat d'investissement	3 102,73
L'ensemble	
Dépenses	15 950,21
Recettes	4 351,47
Solde réalisations 2024	-11 598,74
Excédent/Déficit Cumulé de l'exercice 2024	2 801,26

Considérant la dissolution de ce budget l'excédent constaté sera imputé au Budget Principal

AJ PA

7. Pour information le CCAS

BUDGET CCAS EXECUTION DU BUDGET 2024	
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	45 909,41
Recettes	39 525,34
Résultat de l'exercice	-6 384,07
Excédent/Déficit antérieur reporté	2 729,69
Résultat de fonctionnement	-3 654,38
<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	0,00
Recettes	311,00
Résultat de l'exercice	311,00
Excédent/déficit antérieur reporté	7 776,54
Résultat d'investissement	8 087,54
L'ensemble	
Dépenses	45 909,41
Recettes	39 836,34
Solde réalisations 2024	-6 073,07
Résultats antérieurs reportés	10 506,23
Excédent Cumulé de l'exercice 2024	4 433,16

AJ P1

E. LA FISCALITE

Les taux, inchangés depuis 2013

PROPOSITION TAUX DE FISCALITE 2025

IMPOTS	Part communale	Part départementale réservée à la commune	TOTAL
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,10%	15,05%	37,15%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,98%	/	47,98%
Taxe d'Habitation	21,80%	/	21,80%
Majoration cotisation THRS	30%	/	30%

Les bases prévisionnelles	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Taxe d'habitation	7 462 942	551 312	500 494	730 974	698 662	710 539
Taxe foncière sur le bâti	5 378 598	5 319 108	5 589 835	6 024 113	6 468 841	6 578 811
Taxe foncière sur le non bâti	369 242	370 786	379 615	408 898	416 996	424 085

En 2025, revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1,7% : révision des valeurs locatives

Les produits prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
TH	1 626 921	130 826		127 467	152 308	154 897
Majoration résidences secondaires					36 765	37 000
Taxe foncière sur le bâti	1 188 670	1 968 224	2 052 909	2 228 629	2 400 052	2 444 028
Coefficient correcteur		829 792	1 051 888	991 823	977 566	972 000
Taxe foncière non bâti	177 162	177 903	181 940	196 142	200 075	203 475
Rôle complémentaire	10 671					
Total	3 003 424	3 106 745	3 286 737	3 544 061	3 766 766	3 811 400

AW PA

F. LE PERSONNEL

Malgré nos efforts de bonne gestion mis en place depuis le début de mandat, aussi bien en maîtrise de masse salariale qu'en dépense de gestion, les dépenses salariales ne devraient pas fluctuer, ni à la hausse ni à la baisse pour 2025. Mais cela dépendra fortement des dépenses de remplacement qui pourraient impacter sensiblement notre budget. Pour 2025, aucune revalorisation salariale des fonctionnaires n'est prévue dans le projet de loi de finance. La commune continuera poursuivre ses objectifs d'optimisation et d'amélioration de l'emploi, notamment en contenant le recours au C'est grâce à l'accompagnement des reclassements, la réduction de l'absentéisme et l'amélioration des organisations de travail (taux d'encadrement, ajustement des plannings, etc...) que notre commune peut réduire progressivement son taux d'emploi temporaire. Pour ce budget primitif aucune augmentation ni diminution n'est prévu à ce chapitre.

Photographie des effectifs par service année 2025

	Nombre d'agent	Homme	Femme	Catégorie	Titulaire	Non Titulaire	Fonction	
Commune								
Ecole	10	1	9	B C ou CDD C ou CDD C ou CDD	1 5 2 1	2	Educateur sportif ATSEM école publique ATSEM école privée Ménage école	1 homme 5 femmes: 1 par classe 2 femmes Et 2 à 1/2 demi femmes de ménage
Cantine	4,5	1	3,5	C CDD	1	2	Responsable du site Aide cantine à la journée Aide : renfort	1 homme 1 femme titulaire ET 1/2 femme mais compter dans jeunesse 2 femmes renfort entre 11h30 et 16h30 Renfort service : toutes les ATSEM + 3 agents du service jeunesse + 1 agent "navettes"
Services techniques	16,5	13	3,5	C C C C	9,5 1 2,5 3		Espaces verts/Voies/Bâtiments Espace culturel Complexe sportif Entretien bâtiments communaux	9,5 hommes 1 homme 2,5 hommes complexe sportif 3 femmes entretien bâtiments ET 1/2 le matin
Service Administratif	10	2	8	A B C C B C C C		10	DGS Ressources Humaines Secrétaire M le Maire Communication Vie communale, culture Urbanisme CCAS Accueil	1 femme 1 femme 1 femme (à 50%) 1 homme qui est aussi le référent tourisme 1 femme 1 homme 1 femme 3 femmes : dont 1 à hauteur d'environ 20% sur le secrétariat STK, 1 à hauteur d'environ 20% sur le secrétariat du Maire et Comptabilité, et 1 à temps complet sur CNIP (passports)
Police Municipale	3	3	0	B C	3	0	Chef de service Brigadier, brigadier chef,	1 homme 2 hommes
TOTAL	44	20	24					
Jeunesse	8	3	5	C C B C CDD CDD	2 1 1 1 1	1 2	Coordination, espace jeunes, CTG Centre aéré, renfort cantine Tiers temps pédagogique	1 femme titulaire, 1 homme titulaire (gestion cantine, animation espace jeunes, renfort) 1 femme 1 femme : récré des neurones, tiers temps pédagogique, bibliothèque, centre aéré du mercredi 1 directeur centre aéré 1 titulaire BPJEPS (école et centre aéré remplacement maladie) 2 femmes (non titulaires) centre aéré mercredi Saisonniers : animation pour le centre aéré des vacances scolaires (12 animateurs par session de vacances)
TOTAL	8	3	5					
Crèche	15	0	15	CDI B C C ou B C CDI CDD	1 1 1 2 5 2	1 2	Directrice Eduo et assistante direction Cuisinière Auxiliaire de puériculture Aide auxiliaire Entretien des locaux Infirmière et Docteur	1 femme 1 femme 1 femme 4 femmes, dont 1 diplômée de l'Etat mais pas concours FPT, 6 femmes (dont 1 Non titulaire pour poste bonus à 50%) 2 femmes (dont 1 à 80% en CDI et 1 titulaire) A la vacation (1 par mois pour le docteur et 2 par semaine pour l'infirmière)
TOTAL	15	0	15					
Culture et vie communale	3	0	3	C C C ou CDD	1 1	1	Responsable Direction artistique Accueil Musée et DT	1 femme responsable du Musée et de l'OT 1 femme à 80% 1 femme à 80%
TOTAL	3	0	3					
Général	70	23	47		56	14		

AN PA

G.SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Associations :	PAIEMENT 2024	2025 : Propositions Commission Asso	Commission Finances	DOB
ADMR	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Entente Gallia Club	6 800,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Tennis Club	7 200,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
Tarnagas : Vétérans La soule gravesonnaise	400,00	400,00	400,00	400,00
La soule gravesonnaise	400,00	400,00	400,00	400,00
Les Nigots	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Club Taurin	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Bibliothèque	2 800,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
La ribambello	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Boules : Lis Embourigo de Bos	400,00	500,00	500,00	500,00
Credd'o	1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Amicale Sapeurs -Pompiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Artistes de graveson	700,00	700,00	700,00	700,00
Club St Hubert Sté de chasse	600,00	600,00	600,00	600,00
Club des anciens	700,00	700,00	700,00	700,00
Don du sang	400,00	400,00	400,00	400,00
Club des Vétérans Foot	400,00	400,00	400,00	400,00
APEL (ogec)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
AGEP	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Judo club	900,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Bulle de cirque	600,00	400,00	400,00	400,00
Marché Paysan	400,00	400,00	400,00	400,00
Chorale Pont de l'Arche	500,00	500,00	500,00	500,00
Regard et main croisés "Danse africaine"	400,00	400,00	400,00	400,00
Quick danse	800,00	700,00	700,00	700,00
Atelier créatif	250,00	300,00	300,00	300,00
Vélo club gravesonnais	500,00	500,00	500,00	500,00
L'Arlésienne	100,00	100,00	100,00	100,00
Danza family	600,00	700,00	700,00	700,00
Les amis de Natitingou	600,00	600,00	600,00	400,00
AAMT	500,00	600,00	600,00	600,00
Association "Petits ânes"	400,00	400,00	400,00	400,00
La bicyclette de Florian	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Energie ZEN	0,00	200,00	200,00	200,00
Boxing family	700,00	700,00	700,00	700,00
Badminton	600,00	600,00	600,00	600,00
Basket	600,00	600,00	600,00	600,00
Gallia Futsal (foot en salle)	200,00	0,00	0,00	0,00
Hand Ball	500,00	500,00	500,00	500,00
Volley Ball	500,00	500,00	500,00	500,00
Paniers Solidaires	300,00	300,00	300,00	300,00
Association La voix des chats				200,00
Association des commerçants				200,00
Association costumes et traditions Provence				200,00

AN PA

Prévention routière	80,00	80,00	80,00	80,00
A3 Arles	500,00	500,00	500,00	500,00
FNACA Barbentane/Graveson	200,00	200,00	200,00	0,00
Sté de pêche	80,00	80,00	80,00	80,00
La Chrysalides	80,00	80,00	80,00	80,00
Croix rouge	100,00	100,00	100,00	100,00
Bleuets de France		80,00	80,00	80,00
Paralysés de France	80,00	80,00	80,00	80,00
Juges consulaires	100,00	100,00	100,00	100,00
Médaillés militaires	80,00	80,00	80,00	80,00
UD sapeurs-pompiers	80,00	80,00	80,00	80,00
SOS paysans	381,50	381,50	381,50	381,50
TOTAL	48 711,50	48 141,50	49 141,50	49 341,50

Subventions exceptionnelles 2024		Subvention exceptionnelle 2025		
Gallia Club	1 500,00	Chorale	1 800,00	
Don du sang	500,00			
Marché paysan	500,00			
Total	51 211,50	49 941,50	50 941,50	51 141,50

Association bicyclette de Florian ; la commission associations a préféré solliciter l'avis de la commission finances
 FNACA : courrier reçu le 13/02 : renonciation à la subvention car plus de Gravesonnais

AJ PA

H.LES PROJETS DE BUDGETS 2025

❖ Budget Principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Objet	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Proposition BP 2025
Achats prestations services	27 436,97	37 085,30	16 212,00	16 000,00
Eau	18 335,13	31 827,14	20 020,36	20 500,00
EDF	220 588,04	275 132,68	336 183,70	340 000,00
Combustible	24 566,46	50 564,27	66 212,17	58 000,00
Carburant	22 625,37	21 536,28	16 568,65	17 000,00
Alimentation	155 814,43	168 656,45	172 519,48	173 000,00
Produits de traitement (pharmacie)	428,57	856,31	1 235,56	1 500,00
Autres fournitures non stockées	1 313,66		220,44	250,00
Entretien	49 548,79	50 671,03	51 834,53	52 000,00
Equipements	17 435,58	14 559,32	18 226,79	18 500,00
Voirie	58 267,05	44 448,83	46 255,70	46 500,00
Vêtements de travail	14 909,36	22 682,16	11 332,00	11 000,00
Fournitures ad	9 327,31	9 117,72	7 242,03	7 000,00
Livres, disques, cassettes	20,00	400,90	4 446,00	500,00
Fournitures Scolaires	14 588,04	14 437,66	13 454,32	11 000,00
Autres matières et fournitures (PM)	492,00	777,60	1 088,40	1 200,00
Contrat	277 064,40	281 475,50	296 518,37	298 500,00
Crédit-bail mobilier	78 957,54	86 196,64	86 196,64	86 500,00
Crédit bail immobilier	458 192,96	465 181,42	472 282,00	479 497,00
Loc immobilières	63 621,67	66 350,67	67 463,29	68 000,00
Loc matériel roulant	89 112,86	72 849,24	68 090,86	68 100,00
Autres locations mobilières		24 487,28	38 555,56	39 000,00
Charges copropriété	4 851,07	8 455,83	6 487,03	6 500,00
Terrains	76 575,24	61 208,22	56 108,67	56 000,00
Entretien bâtiments publics	39 599,19	50 740,26	17 236,90	17 000,00
Entretien voirie	110 329,12	165 139,04	115 430,24	115 000,00
Entretien sur réseaux	0,02	821,10	225,47	0,00
Entretien bois et forêts			3 465,15	3 500,00
Matériel roulant	24 788,65	23 512,46	12 656,06	10 000,00
Autres biens	16 987,08	24 169,28	29 081,09	30 000,00
Maintenance	31 584,88	46 785,17	71 506,92	72 000,00
Assurances	25 298,72	32 283,46	37 741,23	38 000,00
Autres primes d'assurance		175,00	175,00	0,00
Documentation générale	2 217,93	1 072,00	1 222,67	1 300,00
Formations	6 693,50	6 285,00	4 747,00	6 100,00
Autres frais (abonnement cantine)	346,23	286,43	216,00	250,00
Indemnité comptable		640,22	320,11	350,00
Honoraires médicaux			254,50	300,00
Honoraires	8 019,36	5 203,00	46 566,99	48 000,00
Frais actes			416,83	450,00
Rémunération instituteur, photocopies	15 342,86	20 238,44	27 242,82	27 000,00
Annonces	5 432,99	11 019,10	4 329,95	4 500,00
Fêtes	39 285,04	44 855,38	43 026,98	43 000,00
Catalogues	15 524,17	26 125,85	16 368,00	21 200,00
Publications	375,47	7 667,60	684,00	0,00
Transports (2022 : Credd'o)	25 581,60	1 855,00	540,00	600,00
Missions	7 937,88	1 114,64	574,05	600,00
Affranchissement	7 071,72	6 119,14	6 690,16	5 000,00
Téléphone	29 711,34	26 119,76	28 171,93	28 000,00
Frais bancaires et assimilés	721,08	1 067,79	380,27	400,00
Cotisations	28 485,25	29 303,00	29 895,40	30 000,00
Taxe foncière	31 195,00	24 505,00	23 615,00	25 000,00
Autres impôts locaux			123,00	200,00

AJ PA

Impôts directs (radio CCFF)	201,84	150,00	150,00	150,00
Autres impôts (ASA vidanges)	10 991,33	11 125,91	11 245,52	11 500,00
Total chapitre 11	2 167 794,75	2 377 337,48	2 409 053,79	2 415 447,00
FNAL	1 088,27	1 114,01	1 101,50	1 200,00
CNPT/CDG	26 739,00	27 904,77	27 547,69	28 000,00
Autres taxes	3 358,39	3 432,62	3 387,18	3 500,00
Titulaires	1 011 254,26	1 045 904,20	1 046 484,59	1 100 000,00
SFT		12 514,80	11 847,12	12 500,00
nbi	25 766,55	15 781,66	15 800,81	16 000,00
Primes	332 335,63	405 083,09	452 484,98	460 000,00
Contractuels	152 482,40	64 085,48	43 702,11	54 000,00
Stf contractuels			682,84	700,00
Autres indemnités Cdd	10 324,37	3 547,91	4 525,46	5 000,00
URSSAF	188 629,07	179 623,16	164 434,35	170 000,00
Retraite	312 145,69	341 774,56	351 362,82	360 000,00
ASSEDIC	6 471,54	2 773,24	1 928,21	2 200,00
Assurances personnel	71 808,93	86 281,37	74 897,04	83 500,00
Caisse dépôts :Supplément familial traitement	9 833,00	2 786,00	2 376,00	3 000,00
Médecine travail	5 217,86	4 014,65	5 065,00	5 500,00
Autres charges sociales diverses	14 886,00	39 015,88	13 340,00	15 000,00
Autres		217,63	203,43	300,00
Total chapitre 12	2 172 340,96	2 235 855,03	2 221 171,13	2 320 400,00
Indemnités élus	107 725,02	100 699,27	102 062,76	102 100,00
Frais mission	150,53	7 868,88	323,50	350,00
Retraite	4 570,56	4 272,12	4 329,72	4 500,00
Urssaf élus	8 223,63	8 194,85	8 313,56	8 500,00
Formations	2 325,98	1 017,36	1 030,68	1 100,00
Créances en non valeur			1 590,44	0,00
SDIS	139 500,34	146 475,36	152 773,80	155 830,00
Autres contributions	30 909,35	28 474,51	35 531,01	36 000,00
Contributions obligatoires (ogec)	102 611,83	102 705,47	102 518,14	102 600,00
CCAS	28 000,00	41 000,00	30 000,00	30 000,00
Budgets annexes	565 500,00	582 000,00	527 000,00	574 000,00
<i>Culture et Vie Communale</i>	<i>315 500,00</i>	<i>337 000,00</i>	<i>315 000,00</i>	<i>329 000,00</i>
<i>Jeunesse</i>	<i>205 000,00</i>	<i>240 000,00</i>	<i>197 000,00</i>	<i>235 000,00</i>
<i>Jumelage</i>	<i>45 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>15 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
Autres organismes publics : crèche	122 000,00	183 000,00	195 000,00	196 000,00
Associations Tableau	49 511,50	51 741,50	51 211,50	51 142,00
Divers		1 153,75		
Autres (régularisation prélèvement à la source)	2,63	2,02	1 220,62	1 300,00
Total chapitre 65	1 161 031,37	1 258 605,09	1 212 905,73	1 263 422,00
Intérêts	280 131,07	249 363,83	298 905,60	317 810,42
Variation taux intérêts		56 112,00		
Réaménagement prêt Caisse Epargne				56 500,00
<i>icne n 1</i>	<i>84 461,90</i>	<i>75 607,99</i>	<i>77 610,38</i>	<i>69 362,94</i>
<i>icne n -1</i>	<i>-93 051,69</i>	<i>-84 461,90</i>	<i>-75 607,99</i>	<i>-77 374,45</i>
Intérêts des comptes courants et de dépôts	850,31	740,01	3 726,58	3 800,00
Intérêts sur le PPP et prêts relais	117 795,29	112 675,29	127 463,58	110 000,00
Frais dossiers	400,00	2 479,00	1 590,00	5 000,00
Total chapitre 66	390 586,88	412 516,22	433 688,15	485 098,91
Amortissements	267 896,41	343 278,97	346 417,10	324 162,24
Amortissements financiers	13 731,85	13 731,85	13 731,85	13 731,85
	281 628,26	357 010,82	360 148,95	337 894,09
Immobilisations cédées		1 330 230,86	203 458,47	
Immobilisations cédées		133 403,16	14 686,53	
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 124,00			
	10 124,00	1 463 634,02	218 145,00	0,00
Dotations pour impayés	142,45	132,04		
Dégrèvement logement vacant	3 586,00	343,00	4 252,00	5 000,00

AJ RA

Loi SRU	25 151,00	30 496,32	36 534,57	40 000,00
Fonds de péréquation ressources communales		25 151,00	25 151,00	35 000,00
TOTAL DEPENSES SANS LES CESSIONS	6 212 385,67	6 697 447,00	6 702 905,32	6 902 262,00

-245 653,49

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Objet	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté	210 457,58		203 918,14	0,00
Remboursement personnel	87 311,10	75 771,59	5 576,85	10 000,00
Total atténuation de charges -013	87 311,10	75 771,59	5 576,85	10 000,00
Menus produits forestiers	1 560,00	618,22	0,00	0,00
Autres produit agricole		16 390,37	300,00	300,00
Concessions cimetière	6 599,99	8 666,66	8 066,66	5 000,00
Occupation domaine	22 474,97	40 631,36	32 473,41	33 000,00
Autres droits de location			1 000,00	1 000,00
Recettes cantine	177 656,00	191 018,00	187 986,20	190 000,00
Locations diverses	1 642,00	789,50	67,00	100,00
Total Chapitre 70 : Produits des services	209 932,96	258 114,11	229 893,27	229 400,00
Attribution de compensation	522 948,51	487 615,51	487 615,51	487 615,51
Dotation solidarité communautaire	261 683,00	262 123,00	502 382,00	502 382,00
Total Chapitre 73 : Impôts et Taxes	784 631,51	749 738,51	989 997,51	989 997,51
Contributions directes	3 318 700,00	3 569 000,00	3 768 156,00	3 811 400,00
Imposition sur les entreprises		4 210,00	161,00	200,00
Autres impôts locaux			18 750,00	20 000,00
Droit mutation	579 691,20	797 605,76	474 226,65	385 000,00
Taxe pylônes	53 331,00	55 944,00	61 424,00	62 000,00
Taxes électricité	132 109,13	183 606,42	159 266,61	160 000,00
Total chapitre 731 : Fiscalité locale	4 083 831,33	4 610 366,18	4 481 984,26	4 438 600,00
Dotation forfaitaire	244 294,00	243 848,00	237 079,00	220 500,00
Solidarité rurale	140 071,00	88 021,00	92 945,00	97 500,00
Dotation péréquation	89 783,00	80 805,00	72 725,00	64 700,00
Dotations aux élus locaux			163,00	200,00
Subvention Région FEADER				37 500,00
Autres (MSA/CAF Olympiades)	58 760,89	77 060,54	9 000,00	3 920,00
FDP	2 974,23			
Compensation exo taxes foncières	23 133,00	24 734,98	59 987,00	60 000,00
Compensation valeur locative	57 382,00	3 005,27	30 720,00	31 000,00
Dotation pour les titres sécurisés (cni)	2 500,00	61 442,00	20 727,00	21 000,00
Autres attributions (Logements vacants)		14 500,00	17 462,00	17 500,00
Filet de sécurité inflation énergie	65 677,00	190 096,00	0,00	0,00
Total chapitre 74 : Dotations, participations	684 575,12	783 512,79	540 808,00	553 820,00
Revenus des immeubles	334 040,00	332 216,00	332 892,00	333 000,00
Redevances versées par fermiers (photovoltaïques)		10 000,00		80 000,00
Autres produits divers (assurances, Rbt foncier.....)	37 225,41	81 232,20	93 051,26	
Reprise sur amortissement			0,01	20 291,00
Total chapitre 75 : Autres produits gestion	371 265,41	423 448,20	425 943,26	413 000,00
Produits de participation	498,48	413,76	1 401,12	1 500,00
Total chapitre 76 : Produits financiers	498,48	413,76	1 401,12	1 500,00
Moins value		850 218,68		
Produits des cessions		613 415,34	218 145,00	
Produits exceptionnels	334,86		44,92	
Total chapitre 75 : Produits exceptionnels	334,86	1 463 634,02	218 189,92	0,00
TOTAUX AVEC CESSIONS	6 432 838,35	8 364 999,16	7 097 712,34	6 656 608,51
TOTAUX SANS CESSIONS	6 432 838,35	6 901 365,14	6 879 522,42	

Il est précisé qu'il convient d'attendre l'état 1259 : fiscalité 2025 pour connaître les produits et travailler sur l'équilibre du budget, qui nécessitera certainement des baisses de dépenses.....

AJ PA

Investissements 2023 Venissac Avec un emprunt						
OBJET	DEPENSES			RECETTES		
	2023	Restes à réaliser	Total dépenses	Objet	Restes à réaliser	Total recettes
INVESTISSEMENT	574 424,57		574 424,57	Pour financer les investissements capitalisés		170 663,82
Reinvestissement (pi)	484 000,00		484 000,00	Exonération investissements capitalisés		0,00
III- Capital investissement (pi) (%)	48 154,43		48 154,43	Emprunt 2023	600 000,00	600 000,00
2014 - Impact sur investissement	28 204,69		28 204,69	P1133A 2023 (investissement 2024)	415 000,00	415 000,00
2017 - Impact sur investissement	6 952,00		6 952,00	II.3 - Taxe d'aménagement	38 000,00	38 000,00
2024 - Impact sur investissement	13 000,00	23 994,00	45 000,00	Autres exonérations	324 182,24	324 182,24
Cantonnement scolaires	45 000,00		45 000,00	Régularisation dette	13 731,67	13 731,67
Cantonnement scolaires	15 000,00		15 000,00			
Cantonnement scolaire	10 000,00		10 000,00			
Cantonnement scolaire	40 000,00		40 000,00			
Autres exonérations	7 400,00	0,00	7 400,00			
Autres exonérations	5 900,00		5 900,00			
Autres exonérations	300,00		300,00			
Autres exonérations	1 200,00		1 200,00			
Subvention (pi) et réhabilitation espaces	127 178,00	0,00	127 178,00	Subvention dépenses égales	67 420,00	67 420,00
20412 - programme (PI) œuvre de Pevenec	30 000,00		30 000,00	Cours d'eau	26 714,00	26 714,00
Figuères Vallée Marais	18 757,65		18 757,65	Place Agnès	11 926,00	11 926,00
Cours d'eau de grand parcel	18 220,00		18 220,00	Place Mary	11 780,00	11 780,00
Cours d'eau de la bourgeoisie	49 500,00		49 500,00			
Figuères place de l'Eglise	15 000,00		15 000,00			
Autres installations, matériel et outillage de voirie 2103H	15 900,00	0,00	15 900,00			
Routes à réaliser	2 300,00		2 300,00			
RTTP - Parcours scolaire La Courbe	23 600,00		23 600,00			
Autres installations, matériel et outillage techniques 2105	54 400,00	0,00	54 400,00			
Matériel bois	4 200,00		4 200,00			
Cascades	2 700,00		2 700,00			
Cascades matériel espace vert	600,00		600,00			
Tronçonneuse	7 000,00		7 000,00			
Matériel espace vert	700,00		700,00			
Désherbeuse	1 100,00		1 100,00			
Tondeuse	1 300,00		1 300,00			
Pâturage	300,00		300,00			
Matériel informatique - 2183	4 104,00		4 104,00			
Tablette service jeunesse	1 104,00		1 104,00			
Ordinateur ancien	1 900,00		1 900,00			
Ordinateur ancien	1 000,00		1 000,00			
Ordinateur 472	1 000,00		1 000,00			
Ordinateurs anciens	300,00		300,00			
Matériel 2184	13 400,00	0,00	13 400,00			
Tondeuse (travaux et voirie)	12 700,00		12 700,00			
Chariot à manivelle	700,00		700,00			
2113 - Divers Petits Travaux	21 735,00	0,00	21 735,00			
Eclairage égale	3 000,00		3 000,00			
Mise en peinture espace public	2 700,00		2 700,00			
Mise en peinture trottoir	1 070,00		1 070,00			
Divers travaux	6 965,00		6 965,00			
TOTAL DEPENSES MOINS OPERATIONS	1 407 960,00	23 000,00	1 434 960,00	TOTAL RECETTES MOINS OPERATIONS	1 537 794,00	600 000,00
OPERATIONS						
Operation 49 : Cubes centraux, Agencement cantine	0,00	0,00	0,00	Total opération cubes centraux	0,00	158 657,00
				Subvention Conseil Départemental octobre 2023		158 657,00
Operation 53 : Ecoles Publiques	3 200,00	5 400,00	8 600,00	Total recettes écoles publiques	0,00	279 440,89
Travaux écoles publiques	1 600,00		1 600,00	Bâtiment école	249 305,89	249 305,89
Travaux écoles primaires	1 700,00		1 700,00	Subvention tablature numérique n° 812 709	7 600,00	7 600,00
				Subvention tablature numérique n° 826 050	22 535,00	22 535,00
Operation 54 : Sécurité routière	159 644,00	0,00	159 644,00	Total recettes sécurité routière	118 417,00	0,00
Chemin de fer - Chemin Caillou	40 000,00		40 000,00	Subvention chemin de fer	62 000,00	62 000,00
Mise Chemin de fer - Chemin de fer	5 000,00		5 000,00	Subvention trottoir et petits travaux	44 534,00	44 534,00
Eclairage la municipalité	5 000,00		5 000,00	Subvention voirie 2023	10 883,00	10 883,00
Eclairage Petit Brezoul	1 200,00		1 200,00			
Eclairage Chemin de fer	1 000,00		1 000,00			
Revêtement devant école	16 100,00		16 100,00			
Signalisation verticale	8 000,00		8 000,00			
Chemin des Moutons	9 000,00		9 000,00			
Mantoux - Signalisation verticale chemin des Moutons	1 800,00		1 800,00			
Hameau les Moutons	2 200,00		2 200,00			
Soleil Marie	5 800,00		5 800,00			
Grotte planétaire	3 000,00		3 000,00			
Chemin des Moutons	6 700,00		6 700,00			
Désamortissement des Moutons	47 500,00		47 500,00			
Operation - 26 Stads	230 000,00	0,00	230 000,00	Total recettes Stads	192 247,00	0,00
Travaux utilitaires stads	276 000,00		276 000,00	Subvention stads	153 900,00	153 900,00
Bijouerie voirie stads	40 000,00		40 000,00	Subvention Voirie stads	37 347,00	37 347,00
Operation 52 : Ecole	0,00	0,00	0,00	Total recettes	0,00	0,00
OPERATION 100 : GENIE CIVIL	12 500,00	0,00	12 500,00	Total recette "gendarme"	0,00	0,00
8 grille égale	3 400,00		3 400,00			
3 grille égale	4 000,00		4 000,00			
Travaux voirie	5 100,00		5 100,00			
Operation 80 : Réfection voirie PVE au 213	204 100,00		204 100,00			
PVE 2022	204 100,00		204 100,00			
Operation 89 : Clôtures / 2114	472 217,00	0,00	472 217,00	Total recette Conseil départemental	300 957,00	300 957,00
Clôtures	32 270,00		32 270,00	Subvention Conseil Départemental 2022	27 772,00	27 772,00
Clôtures	6 400,00		6 400,00	Subvention Conseil Départemental 2023	207 200,00	207 200,00
Clôtures	1 600,00		1 600,00	Subvention Conseil Départemental 2124	173 985,00	173 985,00
Travaux voirie/ voirie	433 000,00		433 000,00			
Operation 44 : Travaux	25 500,00	0,00	25 500,00	Operation 44 : Travaux	0,00	0,00
Travaux voirie/ voirie	25 500,00		25 500,00	Total recette opération 44	0,00	0,00
Operation 45 : espace culturel	2 500,00	0,00	2 500,00	Total recettes	0,00	0,00
Travaux voirie/ voirie	2 500,00		2 500,00			
Operation 11 : Arènes	0,00	1 200,00	1 200,00			
Arènes		1 200,00	1 200,00			
Arènes						
Arènes						
TOTAL DEPENSES 2023	2 004 621,00	31 200,00	2 035 821,00	TOTAL RECETTES 2023	2 309 400,00	800 143,89

AN FN

➤ Budget Jeunesse et Sports

BUDGET JEUNESSE ET SPORTS		
DEPENSES	Réalisé 2024	BP 2025
60- ACHATS	78 653,47	86 705,00
Achats prestations services (sorties)	14 017,49	16 000,00
Carburant	574,03	700,00
Alimentation (Provence plats)	41 286,59	42 500,00
Produits pharmaceutiques	0,00	500,00
Produits d'entretien	0,00	200,00
Fournitures de petit équipement	2 575,15	3 000,00
Vêtements de travail	0,00	600,00
Fournitures administratives	604,40	800,00
Total chapitre 60	59 057,66	64 300,00
Contrats prestations services	4 996,00	6 000,00
Locations mobilières	5 365,32	6 000,00
Autres locations mobilières	200,00	300,00
Formation	350,00	0,00
Total chapitre 61	10 911,32	12 300,00
Fêtes et cérémonies	1 930,11	2 250,00
Transports	5 560,00	6 555,00
Missions	520,70	600,00
Frais bancaires (627)	673,68	700,00
Total chapitre 62	8 684,49	10 105,00
64- CHARGES DU PERSONNEL	306 858,55	340 985,00
Salaires Personnel titulaires	142 302,12	112 000,00
Salaires saisonniers	73 979,45	94 000,00
Charges sociales personnel	90 576,98	134 985,00
Autres (impôts)	1,61	10,00
Dotations provisions impayés	1 654,39	
TOTAL DEPENSES	387 168,02	427 700,00
RECETTES	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Excédent de fonctionnement	7 332,01	9 881,43
Remboursement sur rémunération	0,00	0,00
70-PRODUITS DES SERVICES	92 097,50	92 818,57
Produits des familles (inscriptions)	92 097,50	92 818,57
74- SUBVENTIONS	297 619,94	325 000,00
Subvention séjour ados été	8 000,00	
Subvention Commune	197 000,00	235 000,00
CAF PSU	89 234,41	90 000,00
Autres produits gestion courante	3 362,43	0,00
Reprise sur dépréciations actifs	23,10	
TOTAL	397 049,45	427 700,00

AU PM

➤ Budget Crèche

BUDGET CRECHE "LES LUTINS"			
Articles	DEPENSES	Réalisé 2024	BP 2025
	Chapitre 011- CHARGES GENERALES	66 709,57	73 000,00
60611	Eau	681,81	1 200,00
60612	Energie	30 855,45	31 000,00
60623	Alimentation	17 177,15	19 000,00
60624	Produits pharmaceutiques	906,27	1 000,00
60628	Autres fournitures (couches)	3 744,55	4 000,00
60631	Produits d'entretien	910,02	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 853,26	2 000,00
60636	Vêtements de travail	2 804,44	2 000,00
6064	Fournitures administratives	347,36	500,00
	Total Chapitre 60	59 280,31	61 700,00
611	Contrats de prestations de services	575,83	600,00
615221	entretien du bâtiment	2 472,46	3 000,00
61558	Entretien biens mobiliers	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	576,00	1 000,00
6182	Documentation	200,00	200,00
6184	Versements organismes formation	0,00	1 000,00
	Total Chapitre 61	3 824,29	6 800,00
62268	Honoraires	1 986,27	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 238,70	1 500,00
6245	Transports collectifs	380,00	700,00
6256	Missions	0,00	300,00
	Total Chapitre 62	3 604,97	4 500,00
	CHAPTIRE 12 -CHARGES DU PERSONNEL	628 617,32	658 900,00
63	Autres charges sociales	3 666,54	4 000,00
	Salaires Personnel titulaire	242 338,72	248 500,00
	Salaires Personnel permanent CDI +CDD	202 612,06	221 700,00
	Charges sociales	180 000,00	184 700,00
65888	Régularisation Prélèvement à la source	30,10	100,00
	TOTAL DEPENSES	695 356,99	732 000,00
	RECETTES	Réalisé 2024	BP 2025
	002- Excédent reporté	16 830,09	22 302,80
	013-Atténuation de charges	2 961,70	
	70-PRODUITS DES SERVICES	149 833,59	150 897,20
	Participation des familles	149 833,59	150 897,20
	74- SUBVENTIONS	548 031,68	558 800,00
	Subvention département	8 800,00	8 800,00
	Subvention Commune	195 000,00	196 000,00
	CAF/MSA	344 231,68	354 000,00
7588	Régularisation prélèvement à la source	2,73	
	TOTAL	717 659,79	732 000,00

AV PA

➤ Budget Culture et vie communale

BUDGET CULTURE ET VIE COMMUNALE		
Budget Musée		
DEPENSES	Réalisé 2024	BP 2025
Total Eau	146,69	250,00
Total EDF	7 744,38	8 000,00
Total Petites fournitures	2 308,27	2 500,00
Fournitures administratives	774,27	800,00
Livres pour revente boutique	0,00	300,00
Location, réparations, maintenance	1 825,92	2 000,00
Application visites guidées	1 728,00	2 000,00
Total assurances	862,02	6 050,00
Pictural et mural	3 113,09	3 200,00
Total expositions	12 111,91	14 800,00
Total salaires et charges	119 360,29	127 980,00
	<i>Total salaires</i> 66 303,44	68 000,00
	<i>Total charges</i> 53 056,85	59 980,00
	<i>Régul impôts</i> 95,00	100,00
Total dépenses Musée	150 069,84	167 980,00
Budget Fêtes et Culture		
DEPENSES	Réalisé 2024	BP 2025
Repas fayots	360,00	500,00
13-14 juillet	7 198,31	8 000,00
Saint Eloi	67 972,45	70 000,00
Votives	40 528,34	44 500,00
Festival humour/Spectacles	18 337,23	16 000,00
Assistance technique	2 448,00	3 500,00
Taureaux	4 504,00	5 000,00
Cinéma de Noël		2 000,00
Fête des Nigots	300,00	500,00
Jeux vidéos/Maximus cup		8 000,00
Total dépenses Fêtes et Culture	141 648,33	158 000,00
Budget Vie Communale		
DEPENSES	Réalisé 2024	BP 2025
Concours, commémorations, noces d'or, chasse aux œufs, fête des voisins, fêtes des mères, bons cadeaux	4 345,08	4 500,00
Fête de la musique et Estivales	1 907,74	2 500,00
Animation marché	600,00	
Marché de Noël	60 977,29	61 000,00
Total dépenses Vie Communale	67 830,11	68 000,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	359 548,28	393 980,00

AV PA

RECETTES	Réalisé 2024	BP 2025
Budget Musée		
Entrées Musée et Vente boutique et ateliers pédagogiques	19 762,00	21 863,90
Subvention Conseil Régional solde N-1	10 500,00	10 500,00
Subvention Conseil Régional acompte N	10 500,00	10 500,00
Subvention Conseil Départemental	8 000,00	8 000,00
Total des recettes musée	48 762,00	50 863,90
Budget Fêtes et Culture		
Participations Pêche à la truite	1 200,00	0,00
Commission festival humour/billetterie Spectacles	169,35	400,00
Total des recettes fêtes et culture	1 369,35	400,00
Total recettes propres toutes compétences confondues	50 131,35	51 263,90
Excédent reporté	8 032,26	13 616,10
75888 : produits exceptionnels	0,77	100,00
Total subvention communale	315 000,00	329 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	373 164,38	393 980,00

➤ Budget Jumelage Graveson & Thônex

BUDGET JUMELAGE GRAVESON-THONEX		
DEPENSES	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Chapitre 11: charges à caractère général	19 303,99	13 453,61
Anniversaire jumelage	6 814,99	
Réunion travail	1 689,00	2 000,00
Colonie été		8 000,00
Transports déplacement Thônex	10 800,00	3 453,61
TOTAL DEPENSES	19 303,99	13 453,61
RECETTES	Réalisé 2024	Prévisions 2025
Excédent de fonctionnement reporté	1 052,60	3 453,61
70-PRODUITS DES SERVICES	6 705,00	0,00
Produits à caractères de loisirs	6 705,00	
74- SUBVENTIONS	15 000,00	10 000,00
Subvention Commune	15 000,00	10 000,00
Divers participations		
TOTAL	22 757,60	13 453,61

Après toutes les explications apportées aux diverses questions et points abordés,

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2025

AV PA

2) Caisse Epargne : réaménagement prêt A29210JG

Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il convient de consolider le prêt relais, A29210JG d'un montant de 1 600 000.00 €uros, contracté auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC en 2021 et arrivant à échéance le 30 avril 2025.

En effet, dans le cadre du financement des investissements effectués, il est nécessaire de solliciter la consolidation dudit prêt.

La Caisse d'Epargne CEPAC a fait une offre de réaménagement/consolidation du prêt comme suit :

Montant : 1 600 000.00 euros
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt fixe : 4.60%
Base de calcul : 30/360
Amortissement : Constant
Frais de dossier : 0.20%
Périodicité : trimestrielle
Indemnité de remboursement anticipé : IRA Actuarielle sur OAT

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce réaménagement et son avenant de consolidation.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3) Action en résolution bail, local commercial « rose rouge »

Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune a donné à bail commercial, en date du 10 juillet 2014 renouvelé le 13 juillet 2023, un local commercial sis 6 cours National, à la SARL « la rose rouge ».

Depuis fin 2023, la société connaît des difficultés financières et Mr le Maire a dès lors rencontré, à plusieurs reprises, la gérante pour s'enquérir de la situation car il en découle un important cumul de loyers impayés. A ce jour un total de 9 mois de loyers en retard représentant la somme cumulée de 5 589.00 €uros. Il est précisé qu'un titre de recettes exécutoire a été émis à l'encontre de la SARL « la rose rouge » auprès du Trésor Public, en décembre dernier.

Avant le stade de mise en demeure, la géante ayant sollicité des délais de paiements, voire des subventions pour faire face à ses difficultés de trésorerie, délais de paiements accordés, avec lissage, à titre amiable avec tolérance sur l'absence de respect des engagements contractuels,

Entendu les difficultés connues par le commerce local dans un contexte économique national compliqué, tout en rappelant que la municipalité est très active pour faire vivre son village, avec l'objectif d'un développement économique marqué, en organisant de nombreuses manifestations populaires, et notamment sur le Cours National,

Considérant qu'aucune solution et/ou perspective n'est envisagée par la gérante, la municipalité n'a aujourd'hui aucun autre choix que de mettre en œuvre une procédure judiciaire nécessaire afin d'obtenir le paiement des sommes dues.

Il vous est proposé de d'entamer une action judiciaire devenue inéluctable et de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à la majorité par 21 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Audrey VIDAL, Elisabeth SCHWEITZER, Lionel LLOBET)

AJ PA

4) Conseil Départemental demande subvention : Petite voirie 2025

Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le réseau routier est une voie de transport incontournable pour l'ensemble des usagers et la commune doit garantir d'excellentes de sécurité.

Aussi et afin que la commune ne soit pas en défaut d'entretien de sa voirie et de ses dépendances, charge obligatoire pour protéger sa responsabilité, il convient, comme chaque année, de faire une campagne de travaux sur divers sites nécessitez.

Après un recensement sur notre réseau routier, il a été constaté des défauts importants (nids de poule, effondrement de rives, manque de signalisation, reprise de busage du pluvial....) et principalement au niveau du quartier des Meilles avec son accès à la déchetterie, pouvant entraîner des problèmes de sécurité et il convient donc d'intervenir pour des reprises et/ou réparations :

- Quartier des Meilles
 - o Signalisation
 - o Busage pluvial
 - o Renforcement chaussée
- Lotissement les jonquilles
 - o Plantations
- Rue Sainte-Marie
 - o Reprise de l'enrobé
- Hameau « les lavandières »
 - o Reprise de l'enrobé

Le coût total de cette opération s'élève à 56 159.90 € HT et cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif : travaux de proximité.

Il vous est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention, dispositif travaux de proximité, pour ce dossier de travaux, selon le plan de financement provisoire ci-dessous détaillé :

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE	
PETITES VOIRIES 2025	
	Montant HT
Total des dépenses	56 159,90
Signalisation verticale "poids lourds" Meilles	1 896,00
Renfort chaussée "Meilles"	39 519,60
Busage pluvial "Meilles"	5 578,30
Enrobé Sainte Marie	4 860,00
Enrobé lavandière	1 806,00
Plantation arbres	2 500,00
Total des recettes HT	56 159,90
Conseil départemental 13 : 70%	39 312,00
Commune	16 847,90

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AJ P1

5) Mise en vente nouveaux articles boutique musée Auguste Chabaud
Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Le rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre des articles mis en vente à l'espace boutique du Musée Auguste CHABAUD, afin d'étoffer notre offre et notamment en corrélation avec l'exposition temporaire de l'hiver 2025 « du nu fauve à la baigneuse en Provence » d'Auguste CHABAUD, il vous est proposé de mettre à la vente

1. Affiche exposition au prix unitaire de 5.00 €
2. Catalogue exposition Chabaud « du nu fauve à la baigneuse en Provence » au prix unitaire de 25.00 €

Il vous est proposé d'étoffer notre assortiment d'article en vente à la boutique du Musée Chabaud avec ces 2 articles.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

6) Projets photovoltaïques bassin du Moulin et bassin des Lônes
Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire expose à l'assemblée que sur la base de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en 2024 pour retenir un opérateur économique afin de mettre en place et de gérer des installations photovoltaïques sur les bassins écrêteurs de crues, dits « du Moulin » et « des Lônes ». Après plusieurs étapes, notamment l'audition des trois meilleures équipes en décembre, il est proposé une contractualisation sur la base de l'offre consolidée remise par la société TRINA SOLAR dont voici les éléments principaux :

Durée envisagée du bail emphytéotique : 30 ans

Pour le bassin « du Moulin »

- o L'indemnité d'immobilisation s'élèvera à un montant total de 225 000.00 €uros et les versements devront être effectués comme suit :
 - Un versement de 50 000.00 €uros à la date de signature de la promesse
 - Un versement de 175 000.00 euros à la date d'obtention du permis purgé de tout recours

Pour le bassin « des Lônes »

- o L'indemnité d'immobilisation s'élèvera à un montant total de 125 000.00 €uros et les versements devront être effectués comme suit :
 - Un versement de 30 000.00 €uros à la date de signature de la promesse
 - Un versement de 95 000.00 €uros à la date d'obtention du permis purgé de tout recours

Bassin du « Moulin » : en contrepartie de la mise à disposition du bassin du Moulin, TRINA SOLAR s'engage à verser à la commune :

- o Une soulte unique d'un montant de 775 000.00 €uros à la mise en service de la centrale
- o Un loyer annuel de 16 000€/MWc (Méga Watt crête) à compter de la mise en service de la centrale (soit environ 78 693.00 €uros pour la 1^{ère} année)

Bassin des « Lônes » : en contrepartie de la mise à disposition du bassin des Lônes, TRINA SOAR s'engage à verser à la commune :

- o Une soulte unique d'un montant de 375 000.00 €uros à la mise en service de la centrale
- o Un loyer annuel de 12 000 €/MWc à compter de la mise en service de la centrale (soit environ 36 693.00 €uros pour la 1^{ère} année.

AJ PM

Sur cette base, le Conseil Municipal est informé de l'objet de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes proposée par la société TRINA SOLAR France pour l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse, ainsi que toutes les voies publiques visées dans la convention d'utilisation des voies publiques de la commune nécessaires à la construction et l'exploitation de ces équipements.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de promesse de bail emphytéotique/et ou de constitution de servitudes, joint à la présente délibération.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la mise en œuvre de ces installations photovoltaïques sur les bassins écreteurs de crues dit « du Moulin » et « des Lônes »

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

7) Projet photovoltaïques « Lieu-Dit Petit Saint-Sépulcre »

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire expose à l'assemblée que sur la base de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en 2024 pour retenir un opérateur économique afin de développer, construire et exploiter un hangar avec panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Lieu-Dit Petit Saint-Sépulcre ».

Après plusieurs étapes, notamment l'audition des équipes en décembre dernier, il est proposé une contractualisation sur la base de l'offre consolidée remise par la société TECHNIQUE SOLAIRE dont voici les éléments principaux :

Durée envisagée de la promesse d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public :
30 ans

Eléments techniques principaux :

- o Couverture bi-pans symétriques avec pentes envisagées de 12% recouvertes d'une installation photovoltaïque. En complément ont été ajoutés la mise en place d'une ossature bois par une société spécialisée, la mise en place d'éclairage en LED et la pose de gouttières avec descentes des eaux pluviales
- o La puissance photovoltaïque estimative envisagée est de 170KW pour une surface du bâtiment de 936M2.
- o La société Technique Solaire prendra en charge l'installation et coordonnera l'ensemble des travaux
- o Un reste à charge financier pour la commune sera toutefois nécessaire à savoir :
 - Un forfait de 10 000.00 €uros HT pour le poste de fondation
 - 6 420.00 €uros HT pour la partie zinguerie (gouttières) montant estimatif/paiement au réel
 - 3 500.00 €uros HT pour l'éclairage-montant estimatif/paiement au réel et qui sera pris en charge directement par la commune mais avec mise en relation, coordination et suivi des travaux via Technique solaire
 - Un forfait de 11 000.00 €uros HT pour la plus-value de l'ossature bois

Sur cette base, le Conseil Municipal est informé de l'objet et la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes proposée par la société Technique Solaire pour l'usage de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse, ainsi que toutes les voies publiques de la commune nécessaires à la construction et l'exploitation de ces équipements.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de promesse d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, joint à la présente délibération.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet d'installations photovoltaïques sur hangar ossature bois, et la promesse d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public afférente à la mise en œuvre du projet.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AJ PA

8) Création d'un emploi à temps non complet, service école

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public, sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte-tenu qu'il convient de renforcer les effectifs du service ménage de l'école publique élémentaire, il vous est proposé la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien, à temps non complet, à raison de 17/35^{ème}

Cet emploi appartient au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie C.

Conformément à l'article L311-1 du code général de la fonction publique, les emplois permanent des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8, L332-14 et L352-4 du code général de la fonction publique

Il vous est proposé de créer un emploi permanent, à temps non-complet à raison de 17/35^{ème}, d'adjoint technique territorial, catégorie C.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

9) Création d'un emploi à temps non complet, service restaurant scolaire

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public, sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte-tenu qu'il convient de renforcer les effectifs du service restaurant scolaire, eu égard à l'agrandissement de notre structure, il conviendrait de créer un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires (20/35^{ème})

Cet emploi appartient au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie C.

Conformément à l'article L311-1 du code général de la fonction publique, les emplois permanent des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8, L332-14 et L352-4 du code général de la fonction publique

Il vous est proposé de créer un emploi permanent, à temps non-complet à raison de 20/35^{ème}, d'adjoint technique territorial, catégorie C.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AJ PM

10) Création d'un emploi à temps non complet, crèche « les lutins »

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public, sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services. Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte-tenu qu'il convient de renforcer les effectifs au sein de la crèche « les lutins » pour l'encadrement notamment de l'accueil, arrivée et départ des petits usagers, il conviendrait de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 17h50/35^{ème}

Cet emploi appartient au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, relevant de la catégorie C.

Conformément à l'article L311-1 du code général de la fonction publique, les emplois permanent des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8, L332-14 et L352-4 du code général de la fonction publique.

Il vous est proposé de créer un emploi permanent, à temps non-complet à raison de 17h50/35^{ème}, d'adjoint d'animation territorial, catégorie C.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

11) Création d'un emploi : accroissement temporaire d'activités, périscolaire

Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire rappelle que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois, renouvellement compris.

Mr le Maire expose également à l'assemblée qu'il est nécessaire de pourvoir à l'encadrement des groupes d'enfants constitués pour les déplacements en rotation entre les écoles et le restaurant scolaire. Il est précisé que cette tâche ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire de service est de **8/35^{ème}** et d'autoriser Mr le Maire à recruter un agent contractuel pour une période de 10 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service du restaurant scolaire.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AJ PA

12) Création d'un emploi: accroissement temporaire d'activités, service jeunesse
Rapporteur : Michel PECOUT

Mr le Maire rappelle que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois, renouvellement compris.

Mr le Maire expose également à l'assemblée qu'il est nécessaire de pourvoir à l'encadrement et à l'animation de l'accueil collectif des mineurs mis en place les mercredis pendant les périodes scolaires, ainsi que la préparation des ateliers s'y rapportant. Il est précisé que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire de service est de **13h/35^{ème}** et d'autoriser Mr le Maire à recruter un agent contractuel pour une période de 10 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service jeunesse et sports.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance
Audrey VIDAL

Le Maire,
Michel PECOUT



AV P9